



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: Éthylènediamine 1% ≤ C < 5% (EDA)

Numéro d'article: 600935 (Identipack BV)

CAS: 107-15-3

EINECS: 203-468-6

UFI: Non applicable.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation : Laboratoires, Recherche ou Fabrication.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Downstreamuser

Identipack B.V.

Broekstraat 4

5721 CT Someren

Pays-Bas

Tel:(+31) (0)493 - 672277

Fax:(+31) (0)439 - 672268

E-mail : info@identipack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France Tel: +33 (0)1 45 42 59 59 - Numéro ORFILA (INRS) (24/7)

Belgique Tel: +32 02 264 96 36 - Centre Antipoisons (24/7)

Luxembourg Tel: +352 24785551 - Ministère de la Santé (24/7)

Suisse Tel: 145

(EU Tel: 112)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008:

Flam. Liq. 3: H226

Acute Tox. 3: H311

Acute Tox. 4: H302

Skin Corr. 1B: H314

Resp. Sens. 1: H334

Skin Sens. 1: H317

2.2 Éléments d'étiquetage: Etiquetage selon le règlement (CE) no. 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS02

GHS05

GHS06

GHS08

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H311: Toxique par contact cutané.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Éthylènediamine 1% ≤ C < 5% (EDA)

Conseils de prudence:

- P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange composé des substances indiquées ci-après:

Composants dangereux:

No.-CAS: 107-15-3
EINECS: 203-468-6
Index: 612-006-00-6



Éthylènediamine 1% ≤ C < 5%
Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H311;
Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332;
Skin Corr. 1B, H314; Resp. Sens. 1, H334;
Skin Sens. 1, H317.

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir Rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après l'accident.

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Faire respirer de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin. Boire de l'eau en abondance et aérer la pièce.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction: CO₂ ou mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Peut former des mélanges explosifs gaz-air. Oxydes nitriques (NO_x). Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

En l'absence d'oxygène: Ammoniac (NH₃).

5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Tenir éloigné de toute source d'inflammation. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des vapeurs.

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.). Assurer une aération suffisante. Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la Rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la Rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la Rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne aspiration du poste de travail. Ne transvaser et ne manipuler le produit qu'en système fermé ou sous aspiration.

Prévention des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre les mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

107-15-3	Éthylènediamine 1% ≤ C < 5% (EDA):
VME (France)	Valeur momentanée: 35 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm

Remarques supplémentaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Equipement de protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Protection des mains: Gants de protection. Gants en caoutchouc.

Matériau des gants: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:

Forme: Liquide.

Couleur: Incolore.

Odeur: Ammoniaquée.

Seuil olfactif: Non déterminé.

Valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état:	
Point de fusion/congélation:	8,5 °C.
Point initial d'ébullition:	117 °C.
Point d'éclair:	34 °C.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'autoinflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	385 °C.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	2,7 Vol %.
Supérieure:	16,6 Vol %.
Pression de vapeur à 20 °C:	12 hPa
Densité à 20 °C:	0,98 g/cm ³ .
Densité relative:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec:	
L'eau:	0,05 g/l.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
9.2 Overige informatie:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Voir 10.3.

10.2 Stabilité chimique:

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Toxique par contact cutané.

Valeurs DL/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral - LD50 - 500 mg/kg (rat)

Dermique - LD50 - 730 mg/kg (rbt)

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation: Nocif en cas d'inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Cancérogénicité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas d'autres informations importantes disponibles.



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes: Pas d'autres information importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation: Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.

Code déchet: L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

Emballages non nettoyés: Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, avoir les produits du même traitement.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU:

ADR, IMDG, IATA: UN1604

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR: 1604 ÉTHYLÈNEDIAMINE

IMDG, IATA: ÉTHYLÈNEDIAMINE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

ADR:



Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date: 31-10-2017 Numéro de version: 2.0 Révision: 09-10-2017

Classe: 8 (CF1) Matières corrosives
Etiquette: 8+3
IMDG, IATA:



Class: 8 Matières corrosives
Label: 8/3

14.4 Groupe d'emballage:
ADR, IMDG, IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler: 83
No. EMS: F-E, S-C
Segregation groups Alkalis

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ): 1L
Quantités exceptées (EQ): Code E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30ml.
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml.

Catégorie de transport: 2
Code de restriction en tunnels: D/E

IMDG:
Limited quantities (LQ): 1L
Excepted quantities (EQ): Code E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30ml.
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml.

"Règlement type" de l'ONU: UN1604, ÉTHYLÈNEDIAMINE, 8 (3), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Directive 2012/18/UE:

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: La substance n'est pas comprise.

RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 - ANNEXE XVII: Conditions de limitation: 3, 40

Catégorie de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Relevante zinnen:

- H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H311: Toxique par contact cutané.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Sources:

- Règlement (CE) No. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.
Règlement (CE) No. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.
Globally Harmonized System, GHS
ADR2017